

tombe goutte à goutte dans l'étang du dhyâna et clarifie davantage l'agrégat de pureté¹.

En ce temps, l'honorable *Tcheou*, qui avait les titres de *tsie-tou koan-tch'a tch'ou-tche-che*, *k'ai-fou-i t'ong-san-se*, *yu-che-ta-fou*, duc du royaume de *T's'ai*, avait une raison semblable à la connaissance qu'on possède de naissance²; il avait des capacités telles qu'il aurait pu commander au monde³. Sa clarté pure éclairait intérieurement; son élégance parfaite se répandait extérieurement. Son énergie surpassait le vent et les nuages; son cœur était aussi haut que le soleil et la lune. Dans les affaires civiles, il se trouvait avoir la gravité de celui qui tient en main la justice⁴; en fait de prestige militaire, il égalait la bravoure de celui qui tient la hache d'armes⁵. Il réunissait en lui les neuf enseignements⁶; il maintenait fermement les dix sortes de foi⁷. Il profitait des loisirs que lui laissaient les exercices militaires pour développer la sincérité des rites et du respect.

On dressa les perches et on brandit les lances; on réunit les pertuisanes pour lui faire cortège; les têtes échevelées et les côtes se touchant, on se plaça des deux côtés de son char et on avança. Les ours et les ours rayés ouvraient la

¹ C'est-à-dire l'étang plein d'eau.

² Cf. *Luen yu*, xvi, 9 : 生而知之者上也 «ceux qui de naissance possèdent la connaissance sont les hommes de la classe la plus haute».

³ Cf. *San kouo tche*, chap. 1, p. 1 v° : 天下將亂。非命世之才。不能濟也。 «L'empire va être troublé; excepté l'homme capable de commander au monde, nul ne pourrait le sauver.»

⁴ L'expression 執憲 s'applique à celui qui rend la justice. *Ts'ien Han chou*, chap. LXXIV, p. 6 r° : Le *t'ing-wei Yu Ting-kouo* rend la justice avec exactitude et équité; dans tout l'empire les gens reconnaissent d'eux-mêmes qu'ils ne sont pas lésés. 廷尉于定國執憲詳平。天下自以不冤。 — Une des dénominations sous lesquelles on connaît le ministère de la justice 刑部, est 憲

部 (*Dict. chinois-français* du P. Gouvreur, p. 128).

⁵ Cf. *Chou king*, Harangue de *Mou* : 王左杖黃鉞。 «Le roi tenait de la main gauche la hache d'armes jaune».

⁶ 九流. Les neuf courants de doctrine sont ceux des écoles 1° des lettrés, 2° des taoïstes, 3° du *yn* et du *yang*, 4° des lois, 5° des dénominations, 6° de *Mo-tse*, 7° de la politique, 8° éclectique, 9° de l'agriculture. Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. xxx, p. 9 v°-18 v°.

⁷ Les dix sortes de foi 十信 sont, d'après le dictionnaire numérique *Kiao tch'eng fa chou* : 1° 信 (*adhimukti*); 2° 念 (*smṛti*); 3° 精進 (*vīrya*); 4° 慧 (*prajñā*); 5° 定 (*samādhi*); 6° 不退 (*avivarta*); 7° 回向 (*pariṇāmanā*; conf. *LAVALLÉE-POUSSIN*, *Bouddhisme*, p. 108, n° 1); 8° 護法 (*dharmapālana*); 9° 戒 (*çīla*); 10° 願 (*praṇidhāna*).